



Le coffre à outils en santé-sécurité du travail

Obligations de l'employeur et des travailleurs

Saviez-vous que la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) prévoit à la fois des obligations pour l'employeur que pour le travailleur en matière de santé-sécurité au travail (SST)?

L'**employeur** doit fournir aux travailleurs toutes les conditions pour leur permettre de réaliser leur travail de façon sécuritaire (*article 51, LSST*).

- Information, formation et supervision;
- Milieu de travail sécuritaire;
- Équipements de protection individuelle.



Le **travailleur** doit participer à identifier les risques présents dans le milieu de travail, et prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé et sa sécurité, ainsi que celle de leurs collègues (*article 49, LSST*).

Ex: respecter les règles de sécurité, les procédures, porter les équipements de protection mis à leur disposition

Identification – Déclaration des risques

L'étape clé d'une démarche efficace en prévention des accidents de travail est de déclarer toute situation dangereuse ou événement accidentel survenu sur les lieux de travail. Pour ce faire, remplir le formulaire de déclaration et l'acheminer à votre gestionnaire afin qu'il procède à l'analyse de la situation :

[Formulaire de déclaration - Intranet CISSSBSL](#)



Je dois mobiliser un patient obèse et je ne dispose d'aucun équipement, est-ce que je devrais déclarer?

J'ai été victime d'une agression par un patient, est-ce que je devrais déclarer?

La présence d'encombrement risque de me faire chuter, est-ce que je devrais déclarer?

La santé du travail comprend à la fois la santé **PHYSIQUE** et la santé **PSYCHOLOGIQUE**. Les facteurs de risque à la santé, qu'ils soient de nature physique ou psychologique, sont identifiables, mesurables et modifiables. C'est pourquoi **TOUS** les types de risque doivent être déclarés afin de mettre en place des mesures préventives et rendre nos milieux de travail plus sains et sécuritaires.



RISQUES PHYSIQUES

Risque	Forme du risque	Exemples de mesures de prévention
Ergonomique 	Posture contraignante	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les principes d'hygiène posturale <ul style="list-style-type: none"> ○ Tête et dos droit ○ Coudes et bras près du corps ○ Poignet en position neutre ○ Pieds écartés ○ Se rapprocher de la tâche à effectuer
	Manutention de charge	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les principes de manutention <ul style="list-style-type: none"> ○ Répartir les charges sur le corps ○ Être en équilibre et utiliser des mouvements fluides, continue et en étape ○ Mettre à profit les ressources disponibles (ex : équipements, travail à 2, chariots) ○ Pivoter, glisser, rouler la charge si possible plutôt que soulever
	Mobilisation de la clientèle	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les principes PDSP <ul style="list-style-type: none"> ○ Préparation et communication, Posture, Prise, Mouvement ○ Appliquer la démarche pour un soin sécuritaire « ici et maintenant » ○ Vérifier les capacités de l'utilisateur et se référer au plan de travail (ex : SMAF)
	Accès difficile à l'espace de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre appui • Désencombrer son espace de travail
Violence 	Violence physique et verbale	<ul style="list-style-type: none"> • Garder une distance sécuritaire • Avoir un moyen de communication • Se placer près d'une porte • Tenir la rencontre dans un lieu sécuritaire
Biologique 	Agent pathogène (bactérie, virus, liquide biologique, moisissure etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Porter les équipements de protection individuelle recommandés • Procéder à l'hygiène des mains
	Piqûre d'aiguille	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des dispositifs sécuritaires • Ne jamais recapuchonner les aiguilles • Jeter les équipements piquants dans un contenant sécuritaire (accessible à une distance d'un bras, ne jamais dépasser le niveau maximal de remplissage)



<p>Chimique</p> 	<p>Matière dangereuse, inflammable, explosive, gaz etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser, manipuler et entreposer les produits selon leur fiche de données de sécurité (FDS) • Avoir les connaissances nécessaires pour manipuler les produits • Utiliser les équipements de protection individuelle recommandés
<p>Physique et lié à la sécurité</p> 	<p>Bruit, vibration, électricité</p> <p>Contrainte thermique</p> <p>Forme dangereuse (ex : tranchante, pointue, rugueuse)</p> <p>Pièces en mouvement, angle rentrant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et appliquer les procédures de travail sécuritaires • Utiliser les équipements de protection individuelle recommandés • Respecter l'utilisation recommandée par le guide du fabricant • Ne pas modifier les équipements et les outils
<p>Chute et glissade</p> 	<p>Conditions atmosphériques (ex : présence de neige et de glace)</p> <p>Plancher glissant ou irrégulier</p> <p>Travail en hauteur</p> <p>Luminosité insuffisante, encombrement</p> <p>Escaliers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter le code de la route • Adapter sa conduite ou reporter une visite selon les conditions météorologiques • Utiliser les équipements de protection individuelle (ex : crampons) • Porter des chaussures fermées et antidérapantes • Prendre en compte l'affichage qui prévient des plancher glissants (affichette jaune) • Utiliser les échelles seulement comme moyen d'accès • Utiliser les escabeaux pour des travaux de courte durée • Demander l'aide d'un collègue • Dégager son espace et s'assurer d'une luminosité adaptée à la tâche à réaliser • Utiliser la main courante • Éviter de transporter du surplus de matériel



RISQUES PSYCHOSOCIAUX			
Risque	Forme du risque	Définition du risque	Mesures de prévention
Psychosociaux 	Charge de travail	Réfère à la quantité de travail à accomplir, aux exigences intellectuelles requises et aux contraintes de temps à respecter dans la réalisation du travail.	Programme d'aide aux employés (PAE) Offre de service Pour nous joindre : 1 855 612-2998 Plateforme numérique de santé et de mieux-être <i>Life Speak</i> Offre de service Réseau des veilleurs (soutien entre collègues) Offre de service et outils Pour nous joindre : reseau.veil.drhcaj.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca Développement organisationnel Offre de service et outils Service de soutien psychologique Offre de service et outils Pour nous joindre : soutien.psy.drhcaj.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca
	Latitude décisionnelle	Fait référence à la possibilité d'exercer un certain contrôle sur le travail à réaliser et la possibilité d'utiliser ou de développer ses habiletés.	
	Reconnaissance	Fait référence aux différentes façons de reconnaître les efforts et les réalisations, qu'il s'agisse de rémunération, d'estime, de respect, d'équité, de sécurité d'emploi, ou encore, de perspective de promotion.	
	Soutien social du supérieur	Se traduit par des pratiques de gestion qui favorisent l'écoute, l'ouverture aux opinions et la disponibilité du gestionnaire pour les personnes à l'emploi.	
	Soutien social des collègues	Fait référence à l'esprit d'équipe, au degré de cohésion dans le groupe, de même qu'à l'assistance et à la collaboration de la part des collègues dans l'accomplissement des tâches.	
	Information et communication	Fait référence à une diffusion de l'information, sur une base régulière, afin de permettre aux personnes d'avoir une information juste et de connaître d'avance l'évolution des changements susceptibles de modifier leur travail et de s'y préparer, de manière à en minimiser les impacts.	
	Civilité au travail	Se traduit par des comportements, des gestes, des paroles et une conduite qui permettent aux individus de notre environnement d'être épanouis et de se sentir bien au travail.	



Offre de service – Équipe de prévention à la GPIT

Consultez notre offre de service ainsi que nos différents outils disponibles dans notre section Intranet, sous l'onglet [Prévention en milieu de travail \(SST\)](#).

Des questions? **Contactez-nous à :**
gpit.prevention.sst.drhcaj.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

Équipe du développement organisationnel

Contactez-nous à :

Martin Gagnon 418 725-8715
 Geneviève Bernier 418 318-2564
 Marylou Dubé 418 318-0768

Tommy Bonesso 418 318-6754
 Valérie Bossé 418 551-5927
 Audree Lafrance 418-551-9436